



Calendrier Animations 2025

Samedi 15 Novembre

LOTO
Ouverture 18h



Samedi 18 Octobre



Ludo-ween
10-12h



Samedi 6 Décembre

**Arbre de Noël avec
spectacle de magie**
14h30



En espérant vous voir nombreux et nombreuses

Dans ce numéro :

Informations générales

Commissions

Restauration des deux vitraux de l'église

Compte-Rendu Conseil Municipal

Coupes de bois

Pages 1 à 4

Pages 5 à 6

Pages 7 et 8

Pages 9 à 10

Page 11



**Responsable
de la publication**
Philippe FOURMY REUX

Etat-civil**Mariage**

Sophie DUMOULIN et Sébastien MOUSSEAUX, le 10 mai 2025,
Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.

**Naissances**

Aïana RAPON, le 04 avril 2025,
Robin SABLAYROLLES MORAIN, le 11 avril 2025,
Léana FERREIRA SOARES, le 30 juillet 2025,
Nous présentons tous nos vœux aux heureux parents.

**Décès**

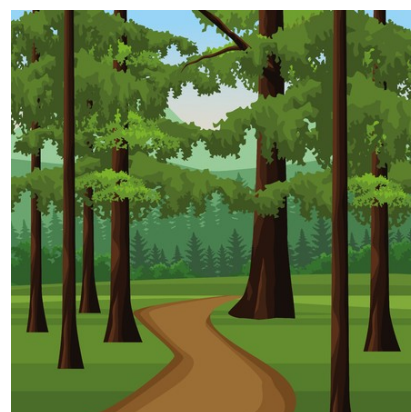
Jeanne HUGUET veuve LOUTZ, le 03 juillet 2025,
Robert HAMON, le 04 juillet 2025,
Jeannine LECUYER épouse ALBERICI, le 16 août 2025,
Anne-Marie CONTE épouse MOREL, le 26 septembre 2025,
Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles
et à leurs proches.

**COLLECTE DES BACS VERTS**

**DERNIER JOUR DE COLLECTE
LE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**

**DATES DES JOURS DE CHASSE
DANS LA FORÊT DES USELLES**

**SAMEDI 18 OCTOBRE 2025
SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025
SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025
SAMEDI 24 JANVIER 2026
SAMEDI 21 FÉVRIER 2026**





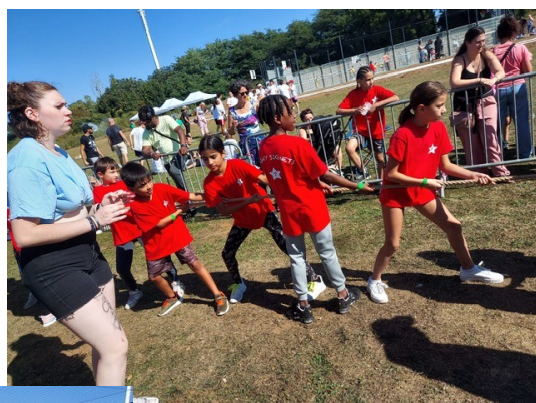
RETOURS EN PHOTOS ...



INTERVILLAGES DU 31 AOÛT 2025

Classement :

- 1^{er} - Changis-sur-Marne
2^{ème} - Saint-Jean-les-deux-Jumeaux
3^{ème} - 4^{ème} ex aequo - Sammeron - Signy-Signets
5^{ème} - Ussy-sur-Marne



BROCANTE

**DU 22 JUIN
2025**



COMMISSIONS CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - TRAVAUX

POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

TRAVAUX RUE DE PERREUSE POUR GUIDER L'EAU LORS DES FORTES PLUIES :



TRAVAUX EN COURS DE
LA VOIE PIÉTONNE
ROUTE DES VASELIERS



POSES D'UNE MARELLE ET D'UNE
CABANE POUR ENFANTS À L'AIRE
DE JEUX :



REMISE EN ETAT DE LA PORTE DU JARDIN D'UN LOGEMENT COMMUNAL :



POSE D'UNE NOUVELLE BARRIÈRE À LA FORÊT DES USELLES :



INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

DE VITESSE RUE DES NÉLIERS

TRAVAUX ÉGLISE :



Nous avons engagé des travaux de réfection au sein de l'église. Nous remercions M. Béringuer pour ces réalisations. Nous remercions également l'association Saint Authaire pour leur don qui a permis de couvrir l'ensemble des frais engagés.





RESTAURATION DE DEUX VITRAUX DANS NOTRE EGLISE PAR M. DIDIER QUENET



La restauration d'un vitrail commence par une expertise approfondie des travaux à effectuer.

CONSTATS se rapportant à nos deux anciens vitraux :

- **VITRAIL** de la **SAINTE FAMILLE** (côté Nord)
- **VITRAIL DE L'ASSOMPTION** de la **VIERGE MARIE** (dans le bas-côté)

Nos deux anciens vitraux présentaient plusieurs cassures et fêlures, ainsi que de la déformation (ondulation due à l'ancienneté).

Deux types de scellements ont été utilisés : mortier de chaux ou mortier de ciment. Le mortier de ciment complique le démontage.

Les plombs ont une durée de vie de 100 ans et il est fort probable que nos vitraux aient dépassé cet âge.

Le vitrail, dans le bas-côté, a été fixé par l'intérieur. Il pourrait dater de 1890/1900. Il est à nettoyer. Le panneau basculant ne sera pas conservé. Les ferrures sont à consolider. Le constat a signalé également la présence de nombreux trous dus à des tirs de carabine (pas à des jets de pierre, compte tenu de la position d'un grillage de protection écarté du dit vitrail).

Le vitrail, côté Nord, a été fixé par l'extérieur : choix esthétique. Il est en très bon état, très solide, malgré des moisissures car exposé au Nord. Il est remarquable par ses couleurs.

L'atelier de M. QUENET « **Le Jardin du Vitrail** » se trouve dans le carré d'Art de Serris - Val d'Europe :

le-jardin-du-vitrail.fr



NOTRE RESTAURATEUR : DIDIER QUENET

Situé à Serris (Seine et Marne), le Jardin du Vitrail est un atelier de fabrication et de restauration de vitraux, de peinture sur verre et créations d'œuvres sur verre. L'atelier dispense également des cours et formations dans l'art du vitrail traditionnel et Tiffany.

QUI EST MONSIEUR QUENET ? ECOUTONS-LE :

« Changer de métier pour travailler le verre est une idée qui sommeillait en moi depuis longtemps car cette matière, aussi résistante que fragile, m'a toujours fasciné ! Un changement dans ma vie professionnelle et ma rencontre avec plusieurs Maîtres verriers (Nolwenn de Kergommeaux, Frédéric Biarreau) ont provoqué l'étincelle....

Après plusieurs années de formation dans l'art du vitrail, j'ai ouvert mon atelier pour exercer un métier qui me passionne. Maîtriser la plume pour la finesse d'un trait de grisaille ou le blaireau pour des effets spéciaux ou encore le burin pour desceller les joints d'une verrière...

La création de vitraux, la restauration d'œuvres endommagées, l'exploration des techniques - traditionnelle au plomb ou Tiffany- m'ouvrent un large champ d'action et je n'aurais pas assez d'une vie pour réaliser tous les projets qui bouillonnent dans ma tête. Parce-que j'ai aussi à cœur de partager mon savoir-faire, je propose des cours et stages allant de l'initiation au perfectionnement et je participe ainsi à la transmission de ce savoir-faire millénaire. »

PLANNING DE LA RESTAURATION DES VITRAUX

- 7 Novembre 2023 : dépose du 1^{er} vitrail, 17 Mai 2024 : repose du 1^{er} vitrail restauré, 30 Mai 2024 : dépose du 2^{ème} vitrail, 21 novembre 2024 : repose du 2^{ème} vitrail restauré

ETAPES DE LA DEPOSE

- Pose de l'échafaudage, Dépose de la grille de protection, Démontage : désolidération du vitrail du mur à la disqueuse et au marteau et burin

ETAPES DANS LA RESTAURATION DES VITRAUX

- Nettoyage à l'eau ou à sec, en fonction de l'adhérence, Réalisation d'un poncif (calque représentant le chemin de plomb), Dessertissage (retrait) des pièces de verre endommagées et ressertissage traditionnels.

MATERIAUX ET SAVOIR-FAIRE

Depuis le Moyen-Age, les matériaux ont évidemment évolué. Il existe aujourd'hui un grand choix de feuilles de verre de couleurs et de textures différentes. Les baguettes de plomb sont plus régulières avec différents profils et duretés. Les outils mieux adaptés permettent également un travail plus pratique comme les coupe-verres qui existent maintenant sous forme de diamant ou roulettes. La technique traditionnelle au plomb reste aujourd'hui la plus utilisée pour réaliser un vitrail. Elle se complète très bien avec celle inventée au 19^{ème} siècle par Louis Comfort Tiffany qui utilise un ruban de cuivre autocollant pour sertir les pièces de verre.

HISTORIQUE DE NOS DEUX VITRAUX ANCIENS

VITRAIL DE LA SAINTE FAMILLE : C'est un vitrail de la fin du 19^{ème} siècle ou du début du 20^{ème} siècle ? Dans le style vitrail - tableau, provenant des Ateliers LEGLISE à Paris, dont la première maison était à Auch. Il pourrait s'agir de LOUIS LEGLISE, peintre - verrier (fils et petit-fils de peintres - verriers) ayant vécu de 1870 à 1939.

L'atelier LEGLISE constitue une véritable entreprise familiale. Cet atelier s'installe à Paris dans le 16^{ème} arrondissement vers 1914. Il fermera définitivement ses portes en 1941, à la mort de Bernard (le fils aîné de Louis)

VITRAIL DE L'ASSOMPTION DE LA VIERGE MARIE : Situé dans le bas-côté, il commémore le terme de la vie terrestre de la Vierge Marie. Cette fête est fixée au 15 août depuis le 5^{ème} siècle.

N'oublions pas que notre église s'appelle « Eglise Notre-Dame de l'Assomption »

(Article rédigé avec l'aide de Monsieur QUENET)

Quand vous entrerez dans l'église, vous pourrez remarquer des fragments de vitraux au-dessus de la porte d'entrée. Au vu des visages, ils seraient de l'époque de la Renaissance (15^{ème} / 16^{ème} siècle). Au vu d'un détail : la pelouse verte ! Ils seraient du 17^{ème} siècle.

Ces fragments de vitraux proviendraient de l'ancienne église Saint Martin de notre hameau de Signy, église qui a été démolie en état de ruine au tout début du 19^{ème} siècle.

Et les vitraux modernes ?

Devenus des pièces rares, avec 200 nuances de couleurs, les vitraux de Henri-Martin Granel (dalles de verre sur béton armé) datent de 1961.

Compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 27 septembre à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY REUX, Maire.

Etaient présents : Philippe FOURMY REUX, Marc LE GUIDEVAIS, Cassandra JOLY RAYMOND, Morgane LAISSAC, Nathalie GUENAL (à partir de 11h10), Inna OTSO, Hervé ROUSSEAU, Myrienne COTTRET, Aline LEMOINE.

Absents excusés et représentés : Virginie LELOIR représentée par Marc LE GUIDEVAIS, Olga BROUSSOLLE représentée par Inna OTSO.

Absents : Thomas SCHOTS, Mathieu HERVE, Brice LAGRANGE.

Secrétaire : Marc LE GUIDEVAIS

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **GRDF : convention relative au rattachement d'ouvrages,**
- **Coupes de Bois 2025/2026.**

La demande est acceptée à l'unanimité.

1 - SDESM : ADHÉSIONS DES COMMUNES DE QUINCY-VOISINS ET DE SAVIGNY-LE-TEMPLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny-le-Temple ;

Vu la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 10 voix POUR :

- **APPROUVER l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.**

- **AUTORISER M. le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.**

Arrivée de Nathalie GUENAL.

2 - SMITT : RETRAITS DES COMMUNES ET FIN DE COMPÉTENCES

Les communes de Précy-sur-Marne, Claye-Souilly, Messy et Dammartin-sur-Tigeaux ont souhaité leurs retraits au Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarme et de Télésurveillance ;

Considérant que le Département octroie une subvention à Europe Assistance depuis un certain nombre d'années, pour la Location du matériel et l'Abonnement des personnes âgées ou malades en matière de Téléalarme et Télésurveillance ;

Considérant que l'APA oriente les demandes d'abonnements à la Téléassistance, vers le Département ;

Considérant que plusieurs communes ne souhaitent plus adhérer au Syndicat ;

Considérant que le SMITT à de ces faits une perte d'abonnés conséquente ;

Considérant que les membres du Comité Syndical ont approuvé la Fin de Compétences du SMITT et engager une dissolution à la suite du vote du Compte de Gestion 2025 en début d'année 2026.

Il est demandé à la commune de délibérer également sur ces retraits et cette fin de compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR Approuver :

- **Le retrait des communes Précy-sur-Marne, Claye-Souilly, Messy et Dammartin-sur-Tigeaux au SMITT,**
- **La fin de compétences du Syndicat Mixte Intercommunal de Téléalarme et de Télésurveillance.**

3 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SACPA Par délibération du 08 octobre 2021, la commune avait signé un contrat avec l'Association Service Pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) pour l'accueil en fourrière des animaux errants et / ou dangereux.

Le partenariat arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé de le renouveler à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, par période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le tarif est lui de l'ordre de 925,19 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- **Renouveler le contrat avec l'association SACPA,**
- **Autoriser M. le Maire à signer le contrat avec la SACPA.**

4 - RAPPORT FONCIER SUR LES ESPACES URBANISES

M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal prennent connaissance du rapport foncier de la commune établi sur la base des données du Mode d'Oc-

cupation du Sol (MOS), de la note de procédure détaillant les objectifs de la démarche, le rôle attendu des communes ainsi que le calendrier prévisionnel des prochaines étapes. Après concertation, aucune observation n'est à apporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR PRENDRE ACTE du rapport foncier sur les Espaces Urbanisés.

5 - VIDÉOPROTECTION

Comme évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal, une étude a été menée sur l'installation d'un ensemble de vidéoprotection sur la commune. Après plusieurs rencontres et échanges, une étude a été réalisée par la société ADWYSE à savoir 19 caméras réparties sur 11 sites.

L'ensemble du Conseil Municipal prend connaissance de la proposition commerciale qui en a découlée.

Les prestations décrites dans la présente proposition comprennent tout l'accompagnement et l'exécution de la réalisation de ce dossier.

Le montant forfaitaire de base est de 14.280 € HT. Des missions peuvent y être rajoutées telles que : la réalisation de demandes de subventions, d'organisation de réunion publique d'information, de suivi d'exécution, d'assistance et suivi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- **ACCEPTER la proposition commerciale de la société ADWYSE jointe à la présente délibération,**
- **DONNER tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

6 - SCHÉMA COMMUNAL DE DECI

Afin de pouvoir lancer les travaux d'installation de réserves incendie sur la commune, il convient d'approuver la mise en place d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (S.C.D.E.C.I.) vise à garantir, sur l'ensemble du territoire communal, la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement face au risque incendie. Ce schéma permet d'identifier les besoins spécifiques de la commune en matière d'alimentation

en eau, de localiser les points d'eau existants ou à créer, et d'organiser les moyens disponibles pour une intervention rapide et efficace des services d'incendie et de secours. Il s'agit d'un outil stratégique qui assure une répartition cohérente et adaptée des ressources sur le territoire, en prenant en compte les particularités locales, le niveau d'urbanisation, la nature des risques présents et les exigences réglementaires. L'objectif principal est ainsi de garantir un niveau de protection optimal à la population et aux infrastructures, tout en répondant aux obligations légales incombant à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- **PRENDRE ACTE du projet de Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie joint à la présente délibération,**
- **AUTORISER M. le Maire à consulter les services du SDIS pour avis.**

7 - GRDF : CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES

La société IDF Mobilités développe une station d'avitaillement en GNV/BioGNV des bus de transport sur son dépôt situé sur la commune de LA FERTE-SOUS-JOUARRE.

Pour permettre l'alimentation en gaz du dépôt IDF Mobilités, des travaux de construction d'ouvrages de raccordement de la station d'avitaillement doivent être entrepris entre les communes de SIGNY-SIGNETS, SAMMERON, SEPT-SORTS et LA FERTE-SOUS-JOUARRE.

La commune de SIGNY-SIGNETS se situe sur le tracé envisagé pour les travaux et ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire.

La présente Convention a pour objet de formaliser l'accord entre les parties quant à la construction et au statut des ouvrages implantés sur la commune de SIGNY-SIGNETS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- **APPROUVER la convention relative au rattachement d'ouvrages entre la commune de Signy-Signets, la commune de Sammeron et GRDF,**
- **AUTORISER M. le Maire à**

signer la présente convention.

8 - COUPES DE BOIS 2025/2026

Comme les années précédentes, des coupes de bois appartenant à la commune vont être proposées aux habitants.

Cette année, trois tarifs seront proposés et attribués par tirage au sort selon le nombre de personnes inscrites.

Lot de 15 stères : 50 €, Lot de 20 stères : 60 €, Lot de 25 stères : 70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 11 voix POUR :

- **Décider de répartir l'affouage par foyer,**
- **Décider que la délivrance se fera sur pied à la forêt des Uselles,**
- **Décider de vendre les coupes aux habitants de la commune aux tarifs suivants :**
Lot de 15 stères : 50 €, Lot de 20 stères : 60 €, Lot de 25 stères : 70 €.
- **Désigner Cassandra JOLY RAYMOND et Marc LE GUIDEVAIS comme garants de la bonne exploitation des bois,**
- **Fixer les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au 30 juin 2026.**

9 - INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Commission Travaux : Dans le cadre de l'installation des réserves incendie, la parcelle située au hameau des Vaseillers va être nettoyée et les deux arbres menaçants de tomber vont être abattus. La livraison de la bâche aura lieu en décembre et celle de Perreuse d'ici trois à 4 mois.

Les travaux d'aménagement rue de Perreuse concernant la problématique des inondations ont été réalisés.

Commission Animations : Le samedi 18 octobre prochain aura lieu la Ludoween, suivie du dimanche 19 octobre par « Nettoyons la nature ». Le loto se déroulera le 15 novembre et l'arbre de Noël le samedi 6 décembre. Les chalets n'étant pas disponibles cette année, un spectacle de magie viendra en remplacement. La décoration du village se fera le samedi 29 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 20.



AVIS AUX HABITANTS

COUPE DE BOIS

Cet hiver la municipalité propose à nouveau des coupes de bois aux habitants de la commune sur la forêt des Uselles.

3 tarifs vous sont proposés :

- ♦ Lot de 15 stères : 50 €,
- ♦ Lot de 20 stères : 60 €,
- ♦ Lot de 25 stères : 70 €.



(Chaque lots seront attribués par tirage au sort).

Une réunion d'information se tiendra le
Lundi 10 novembre 2025 à 8h30 à la forêt des Uselles.

(En cas d'absence, merci de se faire représenter par une personne qui peut être présente sur place).

Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître en remplissant le coupon réponse ci-dessous et en le retournant à la mairie **avant le 31 octobre 2025.**



A retourner à la mairie avant le 31 octobre 2025

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse Mail : _____

Déclare être intéressé(e) par la coupe de bois suivante :

☐ Lot de 15 stères : 50 €

☐ Lot de 20 stères : 60 €

☐ Lot de 25 stères : 70 €

(cochez la case correspondante)



